



SOMMAIRE

Mot du Maire p. 3

GESTION COMMUNALE

- Un nouveau tracteur
Un nouveau visage au secrétariat p. 4
- L'extension du bâtiment mairie-école p. 5
- La sécurisation des traversées p. 6
- Entretien des chemins ruraux
Le programme eau et assainissement p. 7
- Un Conseil municipal des jeunes à Vailly p. 8
- Les mèches du cœur p. 9

DÉPARTEMENT ET INTERCOMMUNALITÉ

- Trois questions à Patricia Mahut et Richard Baud, conseillers départementaux p. 10
- Le tronçon de la RD 22 fragilisé par les intempéries de juillet a été consolidé p. 10
- Le PLUIH p. 11

VIE QUOTIDIENNE

- Etat d'avancement de la fibre optique sur notre commune p. 12
- De l'électricité verte sur le Brevon p. 13
- Le marché de Vailly / La Pt'Yaute Pause p. 14
- France services p. 15
- L'actualité des associations p. 16
- "On a parlé de Vailly... et on en parlera encore..." p. 17
- L'année 2021 en image p. 18-21
- L'histoire de la mairie et de l'école de Vailly p. 22-23
- Règles de bon voisinage p. 24



ÉTAT CIVIL

2021

Mariages

- Le 9 août, Mathieu LADAME et Laurie BONNEAU, La Côte.
- Le 21 août, Jean-Rémi CHEVALLET et Amandine BUSSAT, Lullin / Canivet.
- Le 6 novembre, Christophe DUSSERRE et Julie MARIE, La Perrière.
- Le 11 décembre, Ardian DINOLLI et Leonita HAJDINI, Chef-Lieu / Kosovo.



2021

Décès

- Le 3 juillet, Adèle ANDRÉ, Bourges.
- Le 6 août, Serge COTTET-DUMOULIN, Sous la Côte.
- Le 17 octobre, Loïc LAIGO, En Semert.
- Le 14 décembre, Victor TRABICHET, Marphoz.



2020

2021

Naissances



- Le 30 novembre, Charly TRABICHET, fils de Yoann TRABICHET et de Céline VUATTOUX, Le Lavouet.
- Le 6 décembre, Elijah BRUN, fils de Valentin BRUN et de Marie ROBERT, Chef-Lieu.
- Le 17 décembre, Sylvain CHATELAIN, fils de Jérôme CHATELAIN et de Héléne ZUCCARELLI, Chef-Lieu.
- Le 2 février, Maël BONNEREAU, fils de Xavier BONNEREAU et Marie MOUCHET, Sous la Côte.
- Le 5 mars, Clément CHATELAIN, fils de Julien CHATELAIN et de Laëtitia TOISON, Les Aix.
- Le 21 août, Ulysse LEMAIRE, fils de Fabian LEMAIRE et Maurine ESCLAPEZ, Les Charges.
- Le 7 octobre, Eden MOREL-VULLIEZ, fils de Fabien et Marielle MOREL-VULLIEZ, Les Charges.
- Le 21 octobre, Sören CHEVALLAY, fils de Stéphane CHEVALLAY et de Aurélie MAZET-ROUX, Sous la Côte.



EDITO

Mot du Maire



POUR CONTACTER VOTRE MAIRIE

04 50 73 80 07

secretariat@vailly74.fr

www.vailly74.fr

Application Politeia

Facebook : mairiedevailly

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- LUNDI
8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- MERCREDI
8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

|| Ensemble c'est mieux !

Pour la deuxième année consécutive, nous ne nous retrouverons pas pour la cérémonie des vœux. La COVID-19 encore et toujours nous prive de nos fêtes, des moments de convivialité qui rythment habituellement la vie communale et associative de Vailly. Nous devons encore, en ce début d'année, retarder le moment où nous pourrions à nouveau, et sans crainte, nous rassembler.

La crise sanitaire, que nous subissons depuis deux ans, n'épargne aucune génération et engendre beaucoup d'inquiétude, de clivage, de tensions, et de lassitude. Pourtant, dans un esprit citoyen, nous devons nous adapter et développer nos capacités de résilience : l'essentiel étant de traverser les difficultés unis plutôt que divisés.

Des élus déterminés !

Malgré toutes les contraintes qui se sont imposées à nous, de belles initiatives ont vu le jour en 2021, et il est important de le souligner. La perspicacité de la Commission Sociale et des Solidarités a permis, dans le cadre de la campagne d'Octobre Rose, de lancer la première édition des «Mèches du Cœur». Au cours de ce mois de janvier, naîtra le premier conseil municipal des jeunes, une belle initiative de démocratie participative. Au chapitre des nouveautés également, la mise en place, entre mai et octobre, d'un marché avec une participation active des associations.

Des travaux et des projets

Depuis quelques semaines, vous avez pu remarquer que des chantiers importants étaient engagés ou terminés. Nous ferons, dans ce numéro, un tour d'horizon des travaux d'eau potable, d'assainissement collectif, de réfection de voies et chemins, du projet de sécurisation de la traversée du Chef-Lieu, et un focus tout particulier sur la rénovation et l'extension de la Mairie-Ecole. Nous nous arrêterons également sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H) qui devrait être approuvé avant la fin du 1er semestre 2022.

Des souhaits pour 2022

Avec l'équipe municipale, je souhaite pour notre commune une année dynamique et entreprenante. Que 2022 nous permette de retrouver ces moments conviviaux et festifs qui donnent du sens au vivre ensemble ! Je profite également de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.

Bonne année à tous, prenez soin de vous et de vos proches !

Yannick TRABICHET





GESTION COMMUNALE

ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR

La commune a fait l'acquisition d'un tracteur Case IH Maxxum 150 auprès des établissements Cusin & Dutruel/Bosson SAS, pour un coût hors taxe, de 101 500 euros, comprenant aussi l'achat d'une nouvelle saleuse. Par l'intermédiaire des conseillers départementaux Patricia Mahut et Richard Baud, la commune a perçu une subvention de 30 000 euros du Département au titre du Contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS), destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes notamment dans leurs équipements publics.

Après plus de 25 ans de service, l'ancien tracteur a bénéficié d'une reprise de 24 500 euros. Le nouveau tracteur s'est déjà montré très efficace pour le déneigement et le salage des routes au cours du mois de décembre. C'est un engin polyvalent dont le personnel technique est très satisfait et qui permet d'assurer différentes tâches : voiries, transports, au fil des saisons.



UN NOUVEAU VISAGE AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

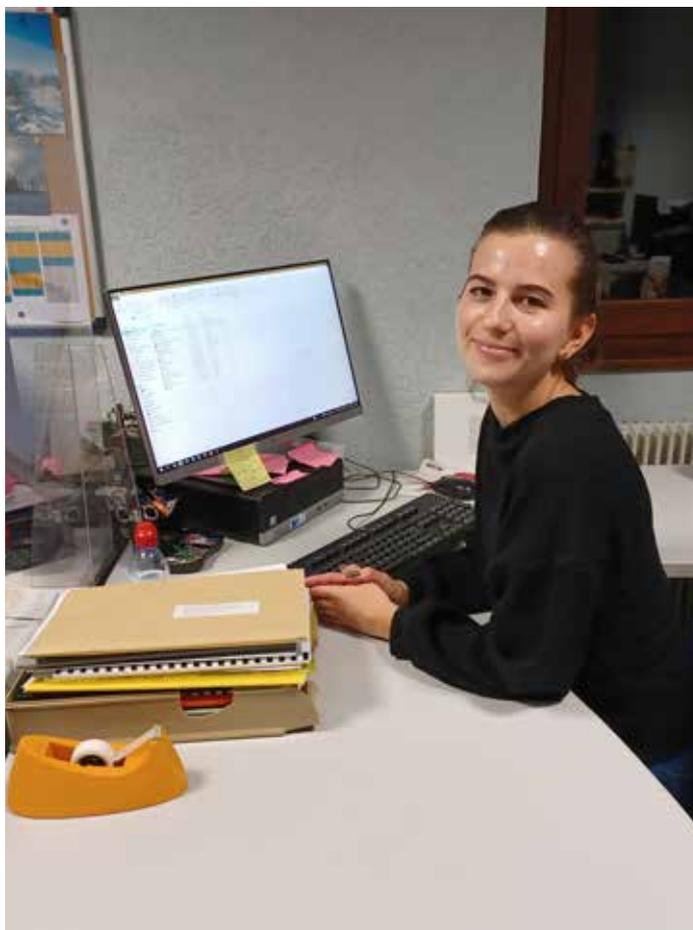
Elodie Coffy a été recrutée le 18 octobre dernier pour renforcer le secrétariat de la mairie. Elle a répondu, avec deux autres candidates, à une offre proposée par la Commune dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence. Ce PEC jeunes vise à favoriser l'accès à l'emploi, dans le secteur non-marchand, en associant formation et accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Elodie est accompagnée dans son parcours professionnel par la Mission Locale du Chablais et par un tuteur, Marjorie Trabichet.

Son portrait et ses missions

Elodie a 23 ans, habite Thonon, elle a obtenu un BAC STMG, un BTS Commerce International et une Licence E-commerce et marketing numérique. Elle découvre aujourd'hui le fonctionnement d'une collectivité territoriale et apprécie particulièrement la diversité des tâches qui lui sont confiées : état-civil, traitement des demandes d'urbanisme, comptabilité, secrétariat. Elodie, gère également en lien avec l'adjoint référent, la communication communale (Politéia, Facebook, Site Internet...).

Accompagnement et adaptabilité

Elodie bénéficie, au quotidien, de l'accompagnement de Marjorie Trabichet. Elle a pu aussi être formée sur l'urbanisme par Violaine Carillon, secrétaire itinérante rattachée à la CCHC. En ce début d'année, Elodie Coffy a, aussi, été sollicitée dans le cadre périscolaire.



Face à la crise sanitaire, il est nécessaire de s'adapter !

EXTENSION ET RÉHABILITATION DU BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE

Avec la mise en accessibilité du bâtiment, la création de sanitaires, la construction d'un préau et une partie rénovation énergétique, c'est le chantier le plus important du mandat qui a démarré fin août et qui se poursuivra jusqu'à l'automne 2022.

Le programme en détail :

Extension avec création de nouveaux locaux et espaces (sanitaires, locaux supplémentaires pour l'école élémentaire et la mairie, préau ...)

Mise en accessibilité (avec rampes et ascenseur), organisation et amélioration des flux (distinction entre l'entrée de la mairie et celle de l'école)

Mise en sécurité

Restructuration et valorisation du patrimoine

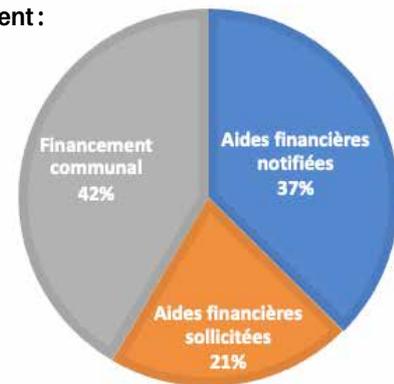
Rénovation énergétique en lien avec diagnostic ADEME (Agence de la transition écologique)

Utilisation de la filière construction "Bois des Alpes".

Le coût :

Nature des dépenses prévisionnelles pour l'ensemble du projet	Montant HT
Mise en accessibilité, création, sanitaire et préau, hors lots techniques :	
Terrassement, gros œuvre, charpente, étanchéité, façade, menuiseries extérieures & intérieures, serrurerie, cloison, carrelage, sols souples, peinture, ascenseur, désamiantage	1 110 000 €
Mise en accessibilité, création, sanitaire et préau, lots techniques	247 000 €
Électricité, chauffage, ventilation	
Rénovation énergétique de l'existant, hors lots techniques :	
Gros œuvre, charpente, flocage sous-sol et VS, menuiseries extérieures, cloison, peinture	86 000 €
Rénovation énergétique de l'existant, lots techniques	97 000 €
Électricité, chauffage, ventilation	
Maîtrise d'œuvre	169 000 €
DEPENSES PREVISIONNELLES	1 709 000 €

Le financement :

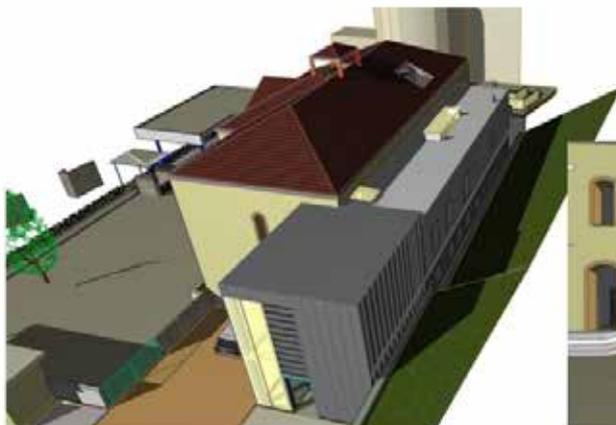


Aides financières notifiées

639 768€ (Etat, Département de la Haute-Savoie)

Aides complémentaires sollicitées

359 590€ (Région, Département de la Haute-Savoie)



LA SÉCURISATION DES TRAVERSÉES, C'EST PARTI !

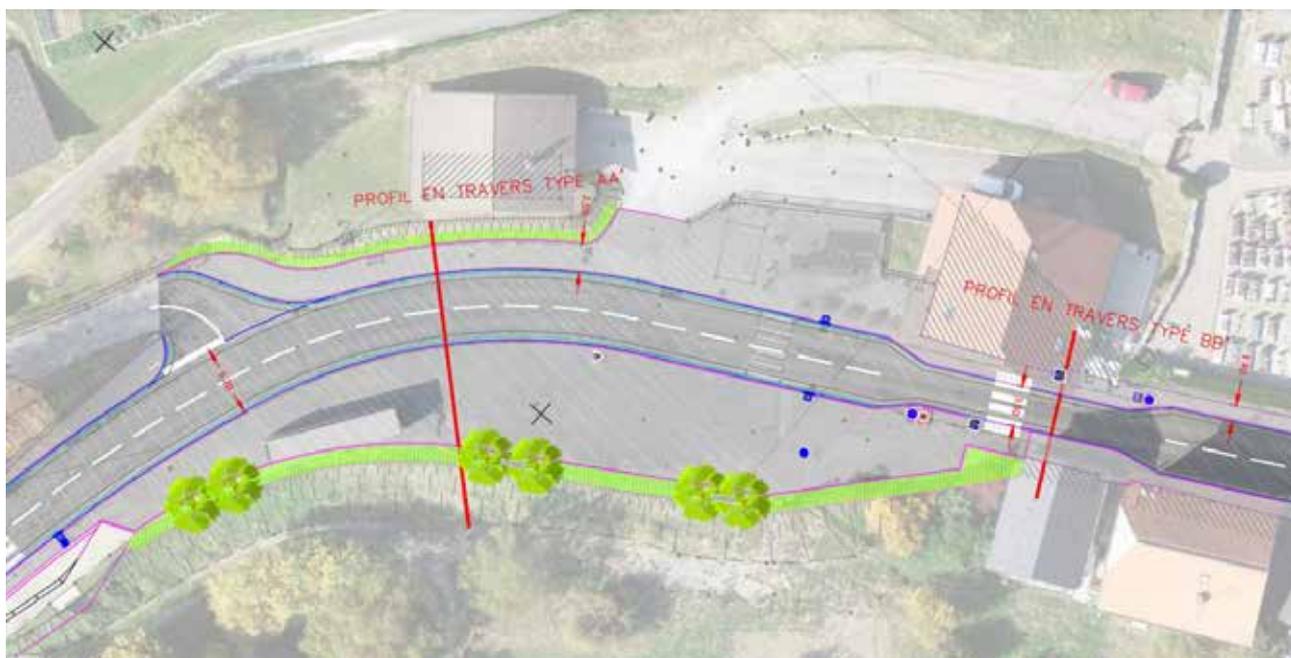
Après plusieurs mois consacrés aux études, aux scénarios, à la concertation avec les services du Département de la Haute-Savoie, de la CCHC (la voirie est une compétence transférée), les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du Chef-Lieu sur la commune de Vailly vont être lancés.

PROCHAINES ÉTAPES

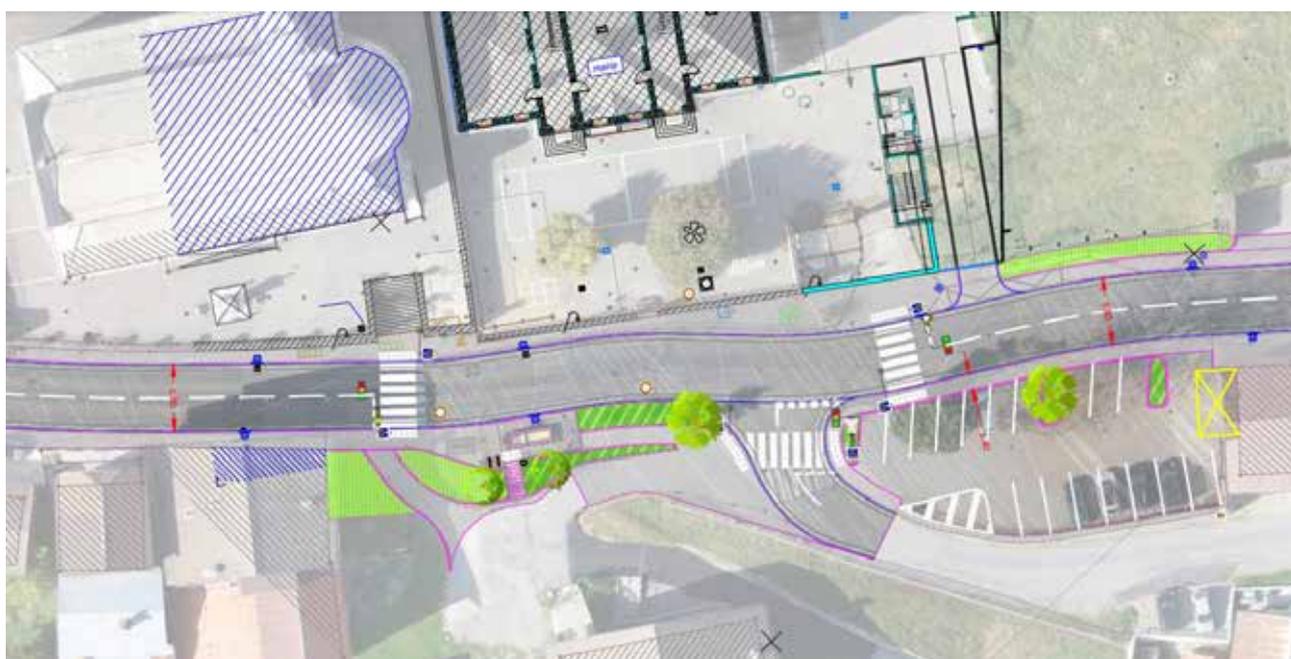
- Consultation des entreprises pour la tranche du Chef-Lieu
- Signature de la convention avec le Département de la Haute-Savoie
- Attribution des marchés de travaux
- Réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux à compter d'avril 2022.

En même temps que ce programme, une phase de test à l'intersection des RD 22 et 26 (Sous-la-Côte / carrefour de la boulangerie), sera rapidement mise en œuvre. Avant d'envisager un aménagement durable et d'engager des travaux sur ce secteur en 2023, un bilan de ce fonctionnement sera effectué.

Pour l'ensemble de ces opérations, la maîtrise d'ouvrage est constituée d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) et la Commune de Vailly, la maîtrise d'œuvre VRD a été confiée au Cabinet C2i CANEL INGENIERIE INFRASTRUCTURE et au Cabinet AKENES pour les aménagements paysagers. La CCHC a été désignée comme coordonnateur du groupement de commande.



Sécurisation Chef-Lieu / Billiat : une écluse sera mise en place au niveau de l'auberge du Billiat.



Sécurisation Chef-Lieu / Mairie : au cœur du Chef-Lieu, trois feux de circulation seront placés au niveau de la nouvelle entrée de la mairie-école, des escaliers du parvis de l'église, et de la route des Aix.

PARMI LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

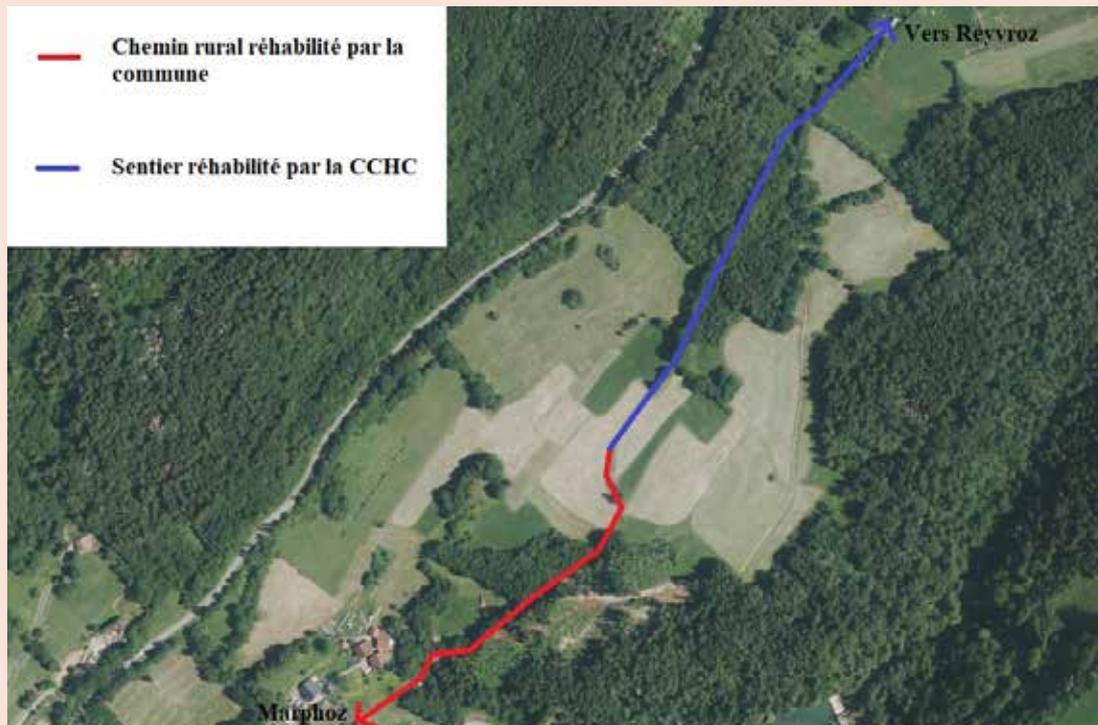
ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

Cette année, trois chemins ruraux ont fait l'objet de travaux relativement importants.

Les employés municipaux ont reprofilé le chemin de la Follaz (dans le prolongement de la route de la Follaz) ainsi que le chemin de Plansuet (depuis la route des Granges Bouvier et jusqu'à la Grange aux Moines).

L'entreprise Girod était chargée du chemin qui relie Marphoz au Plan Charmay. Elle a procédé à son élargissement et sa sé-

curisation pour faciliter le passage des camions et des engins de chantier en lien avec la construction d'un bâtiment agricole. Le coût de cette opération s'élève à 25 096.80 € TTC avec une aide du Conseil départemental de 10 457 €. La remise en état de ce chemin facilite non seulement l'accès à la nouvelle exploitation agricole, mais également à l'ensemble des prairies de fauche. Dans son prolongement et afin de favoriser la mobilité douce, le service sentier de la CCHC a réouvert le sentier qui conduit jusqu'à Reyvroz : de quoi apporter de nouvelles idées de promenade familiale !



RETOUR SUR LE PROGRAMME EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Après une première tranche de travaux sur le réseau d'eau potable et d'eaux usées à la Côte d'en Haut au printemps dernier, l'entreprise Girod TP, attributaire du marché, était chargée de réaliser la seconde tranche sur le secteur du Chef-Lieu. Le chantier a permis la création de 350 mètres linéaires de collecte des eaux usées et la création de dix branchements. Par ailleurs, le renouvellement sur 200 mètres linéaires de la conduite d'adduction entre Plampéry et le Chef-Lieu a permis de relier le réseau à la nouvelle conduite du Quart Charrière.

Le montant total de l'opération s'élève à 280 221 € financés par la commune de Vailly pour 190 221 € et par le Département de la Haute-Savoie à hauteur de 90 000 €.

Conformément au schéma directeur d'eau et d'assainissement, des travaux sont à nouveau prévus en 2022. Ce programme prévoit la reprise des branchements d'eau potable aux Granges Bouvier, et sur le secteur de la Côte d'en Haut, l'achèvement du réseau d'assainissement ainsi que le maillage entre le réservoir des Granges Bouvier et celui de la Côte.



UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES À VAILLY

Depuis longtemps, le conseil municipal cherchait un moyen d'impliquer les jeunes à la vie de la commune. Sous l'impulsion de Sophie Chatelain, l'idée d'un conseil municipal des jeunes (CMJ) a germé. Ainsi, depuis juin dernier, une campagne d'information a été lancée en direction des parents et des enfants pour présenter ce projet. A l'issue de celle-ci, six jeunes ont présenté leur candidature.

Son rôle

Le rôle du conseil des jeunes est :

- de conduire des actions qui leur donnera la possibilité de prendre activement part à la vie de la commune ;
- de proposer et de mener à bien des projets dans l'intérêt de tous ;
- de participer aux conseils municipaux et de débattre avec les élus adultes ;
- de s'inscrire dans un rôle de représentation ;
- de développer son apprentissage du civisme et de la citoyenneté ;
- et, dans le cadre de manifestations particulières, de rencontrer des jeunes de tout horizon.

Son fonctionnement

Les membres du CMJ sont élus pour deux ans et chaque année de nouvelles candidatures pourront être présentées, de septembre à décembre, pour l'année civile suivante.

Concrètement, les enfants se réuniront une fois par mois pendant 1h dans la continuité de l'école et le premier lundi de chaque vacance scolaire pendant 2h. Selon les projets mis en place, les membres du CMJ pourront participer au conseil municipal des adultes une fois par trimestre. Le CMJ s'assurera une étroite collaboration avec les enseignants de l'école (proposition de projets, échange en classe, mise en forme des arguments, etc.)

Pour les accompagner dans leurs activités, Charlotte Mauxion-Minda, soutenue par une expérience professionnelle significative auprès des enfants, assurera bénévolement l'animation et le suivi des ateliers. D'autres bénévoles sont attendus pour renforcer l'accompagnement des jeunes.

La prochaine étape

Dès janvier, nos nouveaux élus au CMJ se réuniront pour élire en leur sein un Maire et ses deux adjoints mais aussi pour établir une charte de leurs valeurs communes et du fonctionnement souhaité. Ensuite, dès le printemps, une cérémonie d'introduction leur permettra de présenter cette charte aux élus de la commune et de commencer concrètement à remplir leur mission.

Le conseil municipal a hâte de collaborer avec ses jeunes élus riches d'idées pour améliorer la vie quotidienne des habitants et désireux de contribuer au tissage du lien intergénérationnel au sein de la commune.

Voici quelques exemples issus de leurs lettres de motivation :

- "mettre en place une journée autour du zéro déchet"
- "participer à la campagne pour Octobre Rose"
- "livrer des colis aux personnes âgées"
- "rendre la vie meilleure pour les enfants"

et surtout :

- "rendre les Vailliérands fiers de leur village".



Guillaume Mauxion, Président de la MJC du Brevon, a proposé un atelier pour apprendre à rédiger une lettre de motivation.

La commission sociale et des solidarités
à la rencontre des lycéens des "Trois Vallées"



LES MÈCHES

DU CŒUR

Avec près de 400 000 nouveaux cas et 150 000 décès par an, le cancer représente aujourd'hui la 1^{ère} cause de mortalité en France. Il est considéré par 96 % des français comme la maladie la plus grave.

LE CANCER NOUS CONCERNE TOUS.

C'est pourquoi, le conseil municipal, les membres de la commission sociale et des solidarités ont lancé cette année, de juin à octobre, une campagne de sensibilisation pour encourager le don de cheveux.

- 1) Les dons financiers récoltés ont été entièrement reversés au Comité féminin de lutte contre le cancer du sein des deux Savoie.
- 2) Les dons de cheveux ont été envoyés à l'association Fake Hair Don't Care qui fabrique des perruques naturelles et de grandes qualités à moindre coût.

POURQUOI LE DON DE CHEVEUX ?

Nous le savons, les effets secondaires de la chimiothérapie sont nombreux. Parmi ces effets indésirables, on retrouve souvent la chute des cheveux. Certaines personnes atteintes de cancer décident de rester "tête nue" ou de porter certains accessoires, comme un foulard. D'autres, pour se sentir mieux dans leur peau et retrouver ainsi de la dignité prennent la décision de porter une perruque. Qu'elles soient fabriquées à partir de cheveux synthétiques ou de véritables mèches de cheveux, ces perruques sont chères (jusqu'à 3000 euros).

Face à ce constat, plusieurs associations, en partenariat avec des salons de coiffure, ont décidé de rendre les perruques plus accessibles aux personnes atteintes du cancer. Pour cela, ces organismes récupèrent des cheveux coupés pour les transformer en perruques, barbes, sourcils. Ils les mettent ensuite à disposition des personnes qui en ont besoin pour un coût variable de 600 à 1000 euros. Les associations ne font aucun bénéfice !

Pour notre première édition, La CSS a choisi de travailler avec l'association Fake Hair Don't Care, connue pour son professionnalisme et son sérieux depuis sa création en 2016.

LE DON DE CHEVEUX, C'EST SIMPLE !

Pour créer de belles perruques, il faut des cheveux en bonne santé. Les cheveux colorés ou méchés du moment, à condition que ceux-ci ne contiennent pas trop de fourches, sont acceptés. Vos cheveux doivent mesurer au minimum 10 cm, de la partie coupée à la pointe. Vous pouvez vous rendre chez un coiffeur agréé ou réaliser un don chez votre coiffeur habituel. Il suffit de respecter les conseils de coupe. Pour bien couper : Séparez la chevelure en deux et placez un élastique à la longueur de coupe souhaitée. Maintenez chaque mèche à l'aide de deux élastiques. Enfin, coupez au-dessus du premier élastique. Puis, venez déposer vos mèches accompagnées du formulaire de don, le jour de la récolte. Vos mèches seront transmises aux perruquiers partenaires des associations qui pourront créer des perruques naturelles et uniques pour les personnes malades du cancer.

LA PRÉVENTION DU CANCER, C'EST TOUTE L'ANNÉE !

En effet, 40% des cancers seraient liés à notre mode de vie et notre environnement et donc seraient évitables.

Détecter cette maladie à un stade précoce est donc un enjeu majeur. Cette détection repose notamment sur le dépistage des cancers pour lesquels des tests existent : le cancer du sein, le cancer colorectal et le cancer du col de l'utérus. D'une manière générale, on sait qu'un suivi régulier et les dépistages réduisent considérablement les risques.

Nous avons donc souhaité également sensibiliser les jeunes pour ce projet. En particulier, les apprenti(e)s coiffeur(se)s du lycée professionnel des 3 vallées de Thonon ainsi que les élèves en BP. D'une part, nous pensons que plus les jeunes seront informés et mobilisés sur des projets solidaires, plus ils seront attentifs à eux-mêmes. D'autre part, ils ont aussi, s'ils le souhaitent, la possibilité de sensibiliser leur clientèle aux dons de mèches dans les salons où ils travaillent. Ainsi nous avons été cordialement accueillis au lycée pour présenter ce projet à une trentaine d'élèves. Nous remercions chaleureusement le directeur et les professeurs de l'établissement pour cette collaboration que nous espérons bien poursuivre lors des prochaines éditions !

LE JOUR DE LA RÉCOLTE

Enfin le 16 octobre, enfants, hommes, femmes, membres du réseau, associations, partenaires... vous vous êtes mobilisés pour nous rejoindre dans la cour de l'école de Vailly afin de réaliser votre don en argent ou déposer votre mèche.

MERCI ! Grâce à vous, nous avons collecté 60 dons de cheveux, soit environ la confection de 8/10 perruques qui seront réalisées et mises à disposition des personnes malades, c'est déjà ça !

Nos plus jeunes donateurs n'avaient que 3 ans et la plus âgée 73 ans.

Le don de soi n'a pas d'âge, il traverse toutes les générations.

Merci à vous tous et, dans la continuité de cette belle chaîne de solidarité, nous vous donnons d'ores et déjà, rendez-vous en octobre 2022 pour une nouvelle moisson !



TROIS QUESTIONS À PATRICIA MAHUT
ET RICHARD BAUD, CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Pour celles et ceux qui ne vous connaissent pas encore, Patricia Mahut et Richard Baud, qui êtes-vous ?

Nous sommes tous les deux élus conseillers départementaux en binôme paritaire pour le canton de Thonon-les-Bains depuis 2015.



Patricia MAHUT :

J'ai 46 ans. J'habite Thonon les Bains et je suis maman d'une jeune fille.

J'ai été 20 ans attachée parlementaire à l'Assemblée Nationale pour la circonscription du Chablais et je suis actuellement Professeure de droit et d'économie au Lycée de la Versoie.

Pour le Canton je me charge plus des dossiers relatifs à la culture, au social, au tourisme, des relations avec la Savoie et de l'éducation avec les collèges.

Richard BAUD :

J'ai 50 ans, marié et père de trois enfants.

Mes fonctions : Conseiller départemental du canton de Thonon-les-Bains, Conseiller auprès du Président en charge des territoires, Vice-président de Thonon Agglomération, Adjoint au Maire de Thonon-les-Bains.

Je suis membre de la Commission permanente, de la Commission Infrastructures routières Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique et de la commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopération Européennes et Transfrontalières. Je siège également au Conseil Savoie Mont-Blanc.

Quel est le rôle du Conseil Départemental ?

Les trois missions premières du Conseil départemental sont le social de la protection maternelle et infantile au grand âge avec le soutien pour nos aînés. La seconde mission relève des Collèges publics et privés que nous accompagnons. Et la dernière mission est celle de la voirie départementale, son entretien et ses grands travaux comme à l'entrée de Vailly.

Nous accompagnons aussi des politiques dans le domaine de l'environnement, de l'eau de l'agriculture, de la culture, du patrimoine.

Dans le cadre de notre mandat nous soutenons chaque année financièrement les communes du Canton pour les grands projets et les associations dans leurs activités et leurs projets. Ce sont chaque année des millions de travaux d'investissement faits pour améliorer votre cadre de vie en lien avec votre commune.

Quels sont vos objectifs pour le canton de Thonon-les-Bains au cours de ce nouveau mandat ?

Nous avons souhaité nous représenter pour un second mandat car nous avons encore de nombreux projets à mener avec les communes de notre canton.

Notre objectif est clair : poursuivre un travail de lien et de concertation avec les habitants, les élus et les associations de notre territoire. Nous avons de nombreux dossiers en instance que nous finançons ou accompagnons comme la réhabilitation du Collège de Champagne, la construction d'un nouveau collège sur Thonon Ouest, la réalisation de l'Autoroute du Chablais A412, et des aménagements de la voirie départementale D26 sur la commune d'Armoay et bien entendu à Vailly les travaux de l'école-mairie.

Disponibles et engagés nous sommes présents sur le terrain tout au long de l'année et à vos côtés au quotidien pour répondre à vos questions, à vos requêtes et à vos suggestions.

LE TRONÇON DE LA RD 22 FRAGILISÉ PAR LES INTEMPÉRIES DE JUILLET A ÉTÉ CONSOLIDÉ

Le 16 juillet dernier, le département de la Haute-Savoie a été touché par des intempéries, avec de fortes précipitations, qui ont entraîné la déstabilisation de terrains et des glissements de routes, notamment sur la RD 22, à la sortie Ouest du Chef-lieu, au lieu-dit "Chez Dunand". Afin d'assurer la sécurité des usagers mais aussi pour permettre les opérations de viabilité hivernale, le département a engagé des travaux de confortement sur cette portion de voie.

Ils ont été effectués entre le 15 novembre et le 17 décembre et comprennent :

- les terrassements des matériaux déstabilisés,
- la pose d'un système de confortement du talus,
- le remblaiement et la réalisation des enrobés.
- les trottoirs et les garde-corps qui seront posés après la saison hivernale.

Ces travaux ont été entièrement financés par le département à hauteur de 240 000 € TTC.



Réception des travaux en présence des élus départementaux, Lionel Tardy (vice-président en charge des routes) et Richard Baud, Hervé Charles de la Direction Départementale de l'Équipement, Gérald Lombard maire de Reyvroz et Yannick Trabichet, maire de la commune.



LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PLUI-H (intercommunalité)

Il y a un an, nous vous annonçons une approbation du PLUI-H au cours du 4^e trimestre 2021, pourquoi ce retard ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a fait l'objet d'un premier arrêté le 6 février 2020, mais le calendrier des élections municipales, la crise sanitaire n'ont pas permis l'avancée du dossier.

A partir d'août 2020, le conseil communautaire a repris le travail du PLUI-H en prenant en compte les projets des nouveaux élus et les observations formulées par les services de l'Etat et autres Personnes Publiques Associées.

Pourquoi retravailler sur un document déjà arrêté ?

Le zonage ne traduisait pas suffisamment les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en terme de modération de la consommation foncière, de temporalité, de mixité sociale, d'adaptation au changement climatique ... En un mot, le PLUI-H arrêté le 6 février 2020, n'était pas conforme et aurait reçu un avis défavorable de l'Etat.

Le nouveau document, arrêté à l'unanimité le 14 septembre dernier, a été soumis aux Personnes Publiques Associées durant le dernier trimestre 2021, il sera proposé à l'Enquête Publique dès la fin du mois de janvier 2022. Des ajustements seront encore nécessaires, et une approbation prévue avant la fin du 1^{er} semestre 2022, mais le PLUI-H du Haut-Chablais va enfin se concrétiser !

Calendrier de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera sur 33 jours, du 27 janvier (9 h) au 28 février 2022 (17 h). Rappelons que ce projet de territoire est fondé sur l'intérêt général et collectif. L'enquête publique demeure le moyen à privilégier pour émettre des observations sur ce document, remarques qui pourront être prises en compte pour correction avant approbation du PLUI-H par le conseil communautaire post-enquête. Le commissaire enquêteur aura donc à recueillir l'opinion et les suggestions des habitants sur le projet de PLUI-H avant son adoption définitive.

Mais attention, à la question de savoir s'il est possible de modifier un projet de PLUI-H à l'issue de l'enquête publique, la jurisprudence,

constante, répond OUI mais à la condition, toutefois, que la modification ne remette pas en cause l'économie générale du projet.

Les dossiers seront mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux des mairies ou de la CCHC. Le dossier d'enquête est également consultable en version numérique pendant la durée de l'enquête, sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2806>

ARTICLE 8. PERMANENCES

Monsieur ou Madame Le Commissaire Enquêteur recevra le public au jour, lieu et horaires des permanences physiques ou téléphoniques mises en place pendant la durée de l'enquête.

Les permanences physiques se tiendront au siège de la CCHC ou dans les mairies des communes (lieu) indiquées selon les dates et horaires fixés ci-après :

Date	Lieu	Horaires
Jeu 27 janvier 2022	Le Biot CCHC 1	9:00-12:00
Ven 28 janvier 2022	Morzine 1	8:30-12:00
Lun 31 janvier 2022	Bellevaux 1	8:00-12:00
Mardi 01 février 2022	Les Gets 1	14:00-18:00
Jeu 03 février 2022	Le Biot	14:00-18:00
Ven 04 février 2022	La Porcelaz	13:30-17:30
Samedi 05 février 2022	La Côte d'Arbroz	8:30-12:00
Lundi 07 février 2022	Les Gets 2	8:30-12:30
Mardi 08 février 2022	Bellevaux 2	8:30-12:00
Mercredi 09 février 2022	Vailly	13:30-18:00
Jeu 10 février 2022	Lullin	13:45-17:00
Ven 11 février 2022	La Vernaz	8:30-11:30
Samedi 12 février 2022	Seytroux	9:00-12:00
Lundi 14 février 2022	Mozzine 2	8:30-12:00
Mardi 15 février 2022	Montriond	13:30-17:00
Mercredi 16 février 2022	St Jean d'Aulps	13:30-17:30
Jeu 17 février 2022	Les Gets 3	14:00-18:00
Ven 18 février 2022	Reyvroz	9:00-12:00
Lundi 21 février 2022	Essart-Romand	9:00-12:00
Mardi 22 février 2022	Bellevaux 3	8:00-12:00
Jeu 24 février 2022	La Biome	8:00-12:00
Ven 25 février 2022	Morzine 3	14:00-18:00
Lun 28 février 2022	Le Biot CCHC 2	13:30-17:00

Ces permanences sont complétées par des permanences téléphoniques. Le public peut accéder à ces permanences en prenant rendez-vous par téléphone auprès du service urbanisme de la CCHC au 04.50.72.16.17, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le demandeur est rappelé par un commissaire enquêteur au jour et heure qui lui seront communiqués par le service urbanisme de la CCHC.

2021-162 - Arrêté enquête publique - PLUI-H 5 / 7



ETAT D'AVANCEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR NOTRE COMMUNE

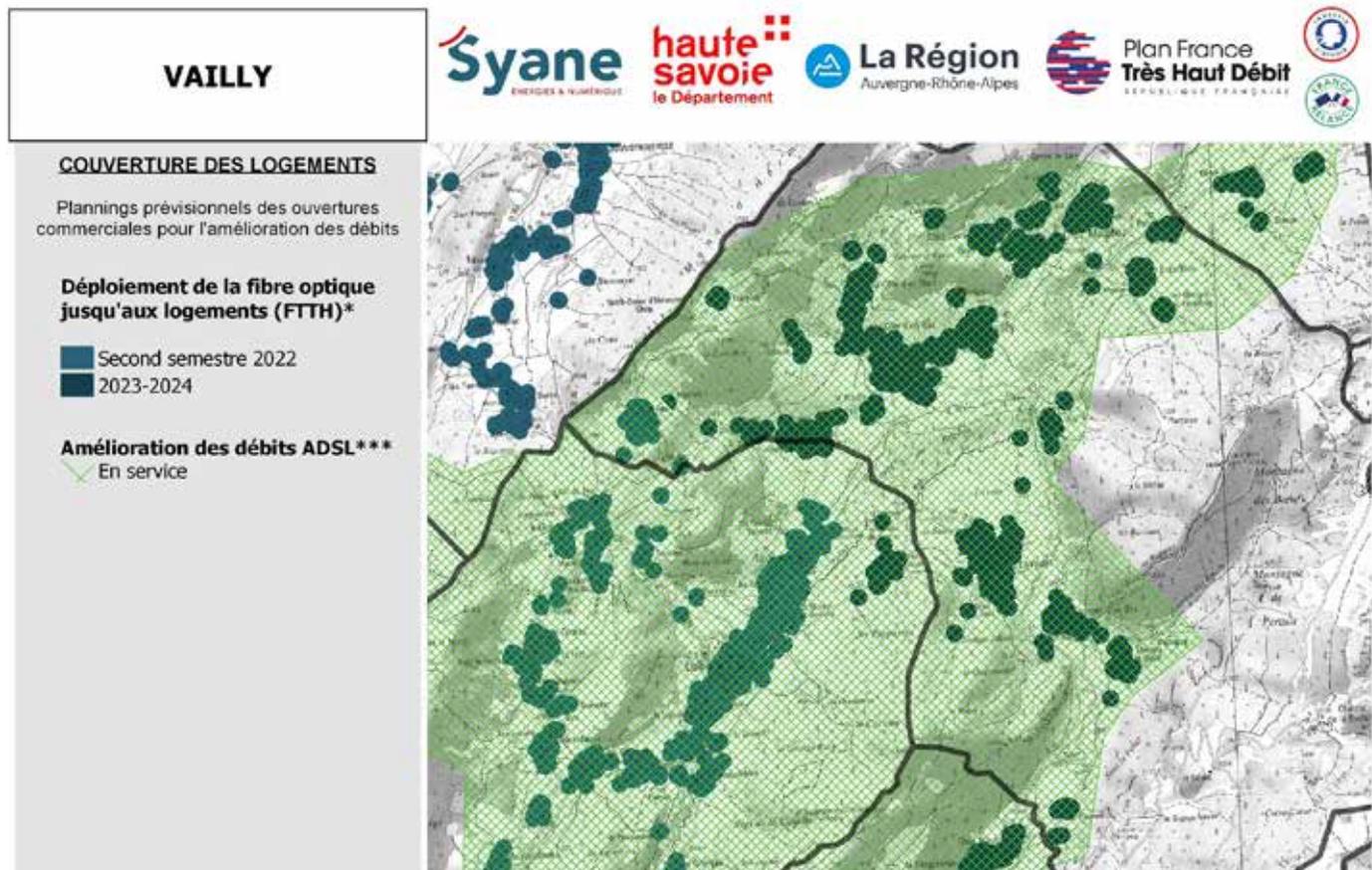
L'ouverture à la commercialisation de la fibre pour les logements de Vailly est prévue en plusieurs temps. Une partie de la commune sera éligible à la fibre optique au second semestre 2022 et pour le reste de la commune, l'ouverture commerciale est envisagée en 2023-2024.

En attendant l'arrivée de la fibre, une opticalisation d'un central téléphonique a été réalisée, ce qui a permis une amélioration des débits ADSL sur la commune.

BON À SAVOIR : lorsque les travaux seront réceptionnés, la réglementation française impose un gel de 3 mois avant l'ouverture commerciale de la fibre optique, afin de permettre à chaque fournisseur d'accès Internet de se préparer à rejoindre le réseau public du Syane.

Avant l'ouverture commerciale, une/des intervention(s) sera/seront organisée(s) conjointement entre la commune, le Syane et Covage. A cette occasion, les modalités de raccordement et d'accès au réseau, ainsi que les offres proposées par les opérateurs, seront présentées aux habitants éligibles (en raison du contexte sanitaire, des interventions sont prévues au cas par cas en visioconférence ou en présentiel). Les raccordements finaux jusqu'à l'intérieur des logements particuliers seront pris en charge par les opérateurs au moment de la souscription aux offres fibre par les usagers.

Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement : <https://fibre.syane.fr/> ou <https://www.covage.com/fibre-haute-savoie/contact>



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

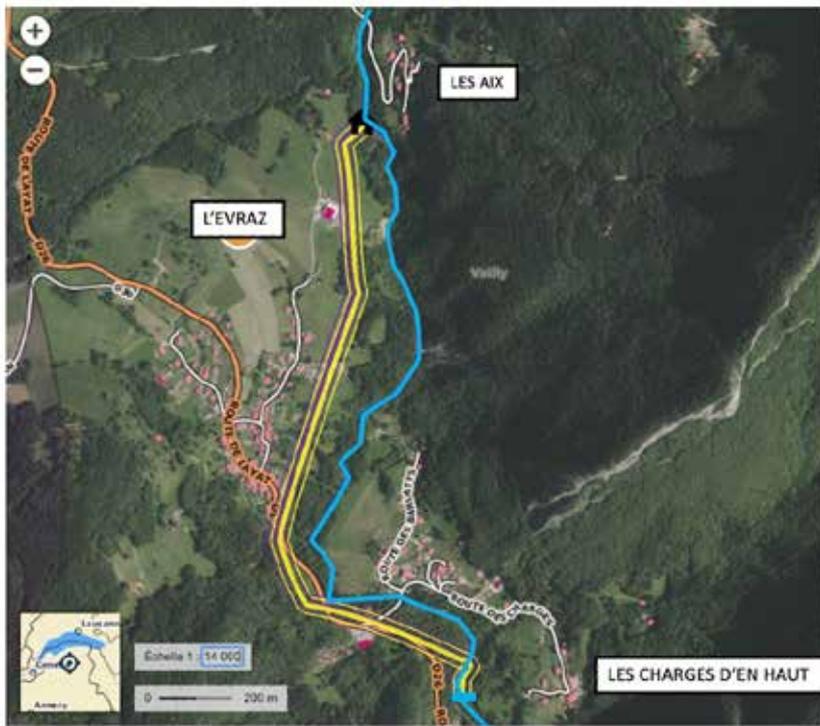
** Le Syane ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le Syane a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le Syane peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL

Source des fonds de cartes : IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction interdite
RGD SAVOIE MONTBLANC

De l'électricité verte sur le Brevon

La réflexion lancée en 2018 par la société CVE en lien avec la Mairie de Vailly a permis de confirmer le potentiel pour le développement d'une petite centrale hydroélectrique sur le Brevon, entre les hameaux des Charges d'En Haut et le Lavouet. Une demande d'autorisation d'exploiter sera déposée début 2022. Pour en savoir plus consultez le site web dédié <https://cve-evraz.energie durable.info> ou écrivez à cve-evraz@energie durable.info



🏠 Petite centrale de haute-chute

— Prise d'eau en aval d'un seuil existant

— Une conduite enterrée sur 2 km

- 🔌 2 turbines pour une puissance de 990 kW
- 🔌 La production de **4 GWh/an**, soit la consommation électrique de **1200 foyers**
- 🔌 Une électricité renouvelable qui évite le rejet à l'atmosphère de plus de **350 tonnes de CO₂/an**
- 🔌 La production pourra démarrer **dès 2024**

Stabilité du terrain – une tranchée drainante pour les zones argileuses

L'instabilité historique du terrain est due à la présence d'argiles sur la pente vers le Brevon. L'infiltration d'eau dans le sol peut provoquer des glissements.

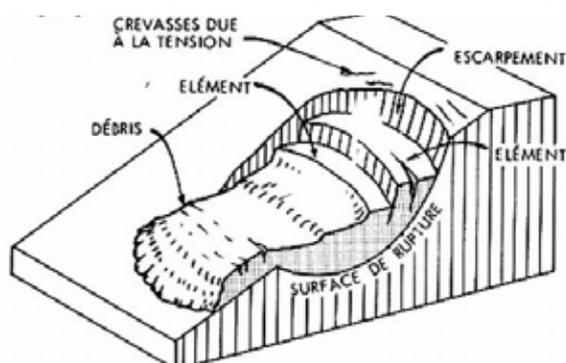
- ▶ La conduite forcée sera posée dans une tranchée drainante et étanche pour éviter les infiltrations
- ▶ La centrale sera dans une zone stable
- ▶ La réalisation de la prise d'eau contribuera à la stabilisation des berges



Une géomembrane assurera l'étanchéité pour éviter toute infiltration d'eau

La conduite fera l'objet d'un suivi permanent : des capteurs enverront des données en continu pour mesurer les mouvements du terrain autour des ouvrages.

Comment se produit le glissement à Vailly ?



Les études environnementales montrent la qualité du milieu à préserver

- 🔌 Un milieu aquatique riche malgré des seuils infranchissables à la montaison
- 🔌 Le débit réservé au Brevon sera adapté au besoin minimum biologique des espèces
- 🔌 Des zones humides à éviter et à conserver
- 🔌 Création et restauration d'environ 2500m² de zones humides
- 🔌 Le calendrier du chantier sera adapté à la faune et à la flore présentes



ACTIVITÉS COMMERCIALES

LE PREMIER MARCHÉ DE VAILLY

La commune de Vailly, en lien avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc et le Syndicat des commerçants non-sédentaires, a mis en place son premier marché de producteurs et d'artisans.

Ce rendez-vous mensuel (et bimensuel au cours de l'été) avait lieu le samedi matin, sur la place de la Vogue. Il a également permis à de nombreuses associations de proposer des animations et ainsi, de relancer leurs activités ralenties par la pandémie.

**Rendez-vous en mai 2022 pour une nouvelle saison
du marché de Vailly !**

Inauguration du marché en présence de Cyril Pellevat (Sénateur), des Conseillers départementaux et de Claire Bon de la Chambre d'agriculture Savoie/Mont-Blanc



LA PT'YAUTE PAUSE, C'EST À LA BUCHILLE !

Romain PETITJEAN et Violaine STASSART ont rejoint la commune de Vailly en 2019. Violaine 30 ans, d'origine belge, est architecte diplômée et travaille à Genève dans un cabinet d'architecture. Romain qui dispose d'une formation en cuisine a lui exercé de très nombreuses années dans différentes brasseries de luxe en salle à Genève. Ce métier très exigeant l'a conduit à opérer une reconversion professionnelle et il a réfléchi à différents projets. Au final, et en accord avec Violaine, il décide de se lancer dans un projet de cabanes dans les arbres ; et cette idée, après de nombreuses recherches, c'est à Vailly qu'ils souhaitent la concrétiser car ils sont tombés amoureux de notre village.

Pour préparer leur projet, ils acquièrent donc un chalet à rénover au hameau des Granges de Canivet. Le temps administratif n'étant pas celui de l'entrepreneuriat, toutes les autorisations sont longues à arriver et comme Romain n'est pas du genre à rester inactif, il va saisir l'opportunité de créer un snack d'altitude à la Buchille. La commune recherchait en effet à recréer un espace de petite restauration manquant sur notre bel alpage très fréquenté. Romain et Violaine ont relevé le défi et en très

peu de temps ont réalisé un petit chalet de 11m² entièrement démontable et désormais autonome en énergie grâce aux panneaux photovoltaïques. Le chalet est accompagné d'une terrasse pouvant accueillir 25 personnes et proposant une vue hors pair et une réelle volonté de respecter les lieux et les résidents

Depuis l'an dernier, la Pt'Yaute Pause vous accueille tous les jours de début juillet jusqu'au 10 septembre et tous les week-ends end pour les périodes de début mai à fin juin et du 10 septembre jusqu'au 15 octobre. Au menu : planches charcuterie et fromage, crêpes salées, crêpes sucrées, fondues accompagnées de différentes boissons selon vos envies ; le créneau de Romain et Violaine : des produits locaux, locaux et locaux !!! Charcuterie de la boucherie Décorzent, fondues de la maison du Brevon, fromages de la ferme du Mont Forchat, bières de la Brasserie La Ringale de Cervens, vin de Ballaison, jus de fruit d'Habère-Poche...

Et pour la prochaine saison, la carte sera élargie. Alors n'hésitez pas, allez-y, le coucher de soleil est somptueux !!!



MAISON FRANCE SERVICES

POUR QUELLES DÉMARCHES ?

-  **PERMIS DE CONDUIRE ET CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (CARTE GRISE)**
 - Perte, vol, duplicata, vente ou achat d'un véhicule, visite médicale suite à suspension et/ou retrait, permis poids lourd ou transport en commun...
-  **RETRAITE**
 - Demande de retraite (montage du dossier), relevé de carrière, conditions de départ à l'âge légal, au taux plein, frontaliers...
-  **IMPÔTS**
 - Création de votre espace particulier, déclaration de revenus, paiement des impôts et taxes en ligne, timbres fiscaux...
-  **CAF**
 - Démarches en ligne sur votre espace personnel : Prime d'activité, RSA, Allocations enfants ou logement...
-  **PÔLE EMPLOI**
 - Prise de rendez-vous, espace personnel, actualisation, envoi de documents scannés...
-  **CPAM**
 - Attestation de droits, demande de carte vitale, ouverture espace personnel sur Ameli...
-  **JUSTICE**
 - Aide aux victimes (délit, harcèlement, escroquerie, conflits de voisinage, litiges commerciaux, démarchage abusif...), aide juridictionnelle.
-  **MSA**
 - Pour les agriculteurs.
-  **LA POSTE...**
 - Courrier, banque, assurance...

Et aussi

Rencontres avec l'assistante sociale du Département (prise de rendez-vous au **04 50 33 23 98**), avec la Mission Locale Jeunes du Chablais (prise de rendez-vous au **04 50 70 88 59**)...

VOUS NE CONNAISSEZ PAS ENCORE FRANCE SERVICES ?

Actuellement, il est de plus en plus difficile de trouver un interlocuteur à qui s'adresser pour de multiples démarches administratives. Mais depuis novembre 2020, l'antenne France Services de Vailly peut vous accompagner !

Situé au 3 route des Aix, au-dessus de la salle des fêtes, cet espace a été mis en place et financé par la Communauté de communes du Haut-Chablais (CCHC).

Chantal Bourreau y assure une permanence sur rendez-vous tous les vendredis, de 9 h à 12 h 30.

Pour préparer votre rendez-vous ainsi que tous les documents utiles à votre demande, vous devez joindre Chantal Bourreau par téléphone : 06 43 37 70 62 aux heures de bureau ou par courriel franceservices@haut-chablais.fr.



Chantal Bourreau est présente pour accompagner les démarches sur internet le vendredi matin sur rendez-vous.

NOUVEAU !

Depuis septembre dernier, la CCHC propose également des ateliers numériques pour parfaire vos connaissances avec les outils informatiques.

Ils sont ouverts à toutes et tous et gratuits !

Renseignements au :

04 50 80 48 05 ou conseiller-numerique@haut-chablais.fr

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

DANS LE NID DES MÉSANGES

Cela fait maintenant 25 ans que le club de l'amitié "les mésanges" permet aux Vaillierands d'un certain âge de se réunir une fois par mois, de septembre à juin, à la salle de la fruitière. Son but est de créer un espace de rencontre pour favoriser et entretenir le lien entre nos aînés. Certains, en effet, n'habitent plus la commune, c'est l'occasion pour eux de retrouver les amis d'enfance.

Au travers des activités proposées, le tricot, les jeux de cartes ou de société, chacun trouve sa place pour passer un bel après-midi... ponctué par un goûter gourmand avec des boissons et des gâteaux faits maison, le plus souvent. La présidente de l'association, Odette Stehlin, nous précise aussi que certains viennent simplement pour bavarder, échanger des souvenirs d'enfance, autant dire que ces bavardages sont animés !

Même si la moyenne d'âge des adhérents est aujourd'hui d'environ 70 ans, de grandes sorties ont été réalisées par exemple à Vevey, à Lourdes... En 2013, c'était les 3 lacs suisses, en 2014 une sortie dans le Mâconnais. Il peut aussi leur arriver d'aller voir un spectacle à l'Arena à Genève ou à la Grange au Lac. D'autres sorties sont régulièrement programmées, en particulier le traditionnel repas du mois de juin, partagé parfois avec les clubs des villages voisins.

Pour financer la mise en œuvre de ces actions, les mésanges organisent tous les ans un loto ou une loterie. Ainsi en décembre, vous pourrez soutenir cette association qui a dû suspendre son activité pendant la crise sanitaire, si vous le souhaitez !

Depuis la rentrée 2021, les mésanges sont de retour, avec le PASS SANITAIRE, nécessité oblige, mais tellement heureuses de se retrouver après cette trop longue période de restriction.



▲ LES JOURNÉES DU PATRIMOINE AVEC LES AMIS DE L'ORGUE

Dans le cadre des journées du patrimoine, les Amis de l'orgue de Vailly, présidés par Jean-Luc Trabichet, ont permis à de nombreux visiteurs de découvrir ou de redécouvrir cet instrument aux multiples registres. C'est le secrétaire de l'association, Alain Sierendorfer, qui a notamment retracé l'historique de sa construction et présenté les détails de son fonctionnement. Son créateur, Raymond Morel-Vulliez n'a pas manqué d'apporter des précisions et s'est également prêté à une démonstration.

Rappelons que la construction de l'orgue a demandé 12 années de travail ; il renferme 703 tuyaux, dont 653 en alliage étain et plomb et 50 en bois de poirier et noyer. La console montre ses deux claviers, son pédalier et les tirettes qui apportent toutes les nuances de la registration.

Ce 19 septembre fut une belle rencontre autour de la musique, de l'histoire et de la passion, avec une grosse pensée pour l'un des tout premiers Amis de l'orgue : Laurent Chatelain.



Les Mésanges en balade (Photographie d'archive)

ON A PARLÉ DE VAILLY EN 2021... ET ON EN PARLERA ENCORE EN 2022

LA VALLÉE DU BREVON SUR TF1

Le dimanche 5 septembre, le zoom du journal de 13 h de TF1 nous invitait à la découverte de notre discrète vallée du Brevon, de ses richesses naturelles et patrimoniales : l'alpage de Très le Mont à Lullin, le lac de Vallon à Bellevaux, sans oublier la Forêt ivre et le Moulin de Léré à Vailly.



UN ÉVÈNEMENT : LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE !

Le tour de France n'avait pas traversé notre village depuis 1960 (étape Aix-les-Bains / Thonon-les-Bains avec la victoire de l'espagnol Fernando Manzanera). Le 12 juillet prochain, il traversera à nouveau le Chef-Lieu ainsi que les hameaux de Sous-la-Côte et du Lavouet à l'occasion de la 10^e étape, Morzine / Megève, longue de 148 km.

Une réunion sera prochainement organisée entre la municipalité et les associations de la commune pour préparer comme il se doit cet événement.

Sous réserve de validation par les services de la Préfecture :

- Horaire de passage de la caravane publicitaire au Chef-Lieu : 13 h 26
- Horaire de passage des coureurs : à partir de 15 h 19



ET SI LA MEILLEURE BOULANGERIE DE FRANCE ÉTAIT À VAILLY ?

Le 1^{er} novembre, les caméras de la célèbre émission de M6, "la meilleure boulangerie de France", se sont posées à Vailly. Bruno Cormerais et Norbert Tarayre sont venus apprécier le travail de Cécile et Mathias, nos "Petits Gourmets". La nouvelle saison de cette compétition réservée aux artisans boulangers a débuté le 10 janvier (à 18h40, sur M6).

N'hésitez pas à suivre l'actualité de la boulangerie-pâtisserie de Vailly pour connaître la date de diffusion de l'émission.

Nous leur souhaitons bonne chance !





2021

EN IMAGES

LE MAINTIEN DES TRADITIONS AUTOUR DE L'ALAMBIC DES HERMONES

Janvier. Jean-Marc Bidal et Sylvain Bel font perdurer la tradition de l'alambic qui sillonne les villages du Lyaud, de Reyvroz et de Vailly depuis plus de 91 ans. Plus que la gnole de fruits, c'est l'ambiance et la convivialité qu'on vient chercher autour de "la marraine".



UNE PAGE FACEBOOK POUR LA MAIRIE DE VAILLY

Février. Depuis le 9 février, la création d'une page Facebook "Mairie de Vailly" permet de suivre l'actualité de la commune et des associations. Ce nouvel outil vient s'ajouter à d'autres supports de communication : bulletin municipal, site internet (www.vailly74.fr) ainsi que l'application smartphone et tablette Politeia (disponible sur Google Play ou Apple Store)..



DE NOUVEAUX BASSINS EN BOIS

Avril. La commune a mis à disposition deux beaux sapins de l'alpage de Grange Neuve pour la réalisation de nouveaux bassins en bois. Abattus avec l'aide de Patrick Bidal, exploitant forestier, ils ont été transportés aux Charges, au Quart-Charrière et à l'alpage de Perthuis, puis creusés par les habitants des secteurs concernés. La municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles, jeunes et moins jeunes, pour leur travail et leur contribution à la préservation de notre patrimoine.



LA MÉDAILLE D'OR DU SÉNAT POUR JEAN-MARC GIROD

Mars. Alors que les membres de l'Union instrumentale distribuèrent les 240 papets vaudois commandés par les habitants de la vallée du Brevon, Jean-Marc Girod a eu la surprise de recevoir la médaille d'or du Sénat des mains du sénateur Cyril Pellevat pour ses 50 ans d'engagement au sein de l'Union instrumentale.



VALORISATION DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Mai. Le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) a organisé une visite de l'ASA des Trois Becs en présence, notamment, d'Emmanuel Ferrand, conseiller régional délégué aux fonds européens à la région Auvergne Rhône-Alpes. Conscient du potentiel de sa forêt, le territoire du Chablais s'est engagé depuis une dizaine d'années en faveur du bois. La concertation et les actions menées ont conduit les acteurs du territoire à lancer un programme européen Leader dans le but de valoriser la ressource forestière locale.



UNITÉ MOBILE DE VACCINATION

Mai. Le Département de la Haute-Savoie, en lien avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, a mis à disposition une unité mobile de vaccination à l'espace associatif "la Fruitière". Le personnel communal et la Commission des affaires sociales et des solidarités avaient préparé les locaux pour accueillir cette opération. Cette campagne concernait les communes de Bellevaux, Draillant, Lullin, Orcier, Reyroz, Vailly et La Vernaz. Le personnel départemental composé d'un médecin, d'infirmières, d'agents administratifs du service téléalarme, ont mené cette opération avec la collaboration du Dr Riegel, de Lullin. L'unité mobile s'est à nouveau déplacée en juin et en novembre pour les injections de la deuxième et de la troisième dose.



LA MUSIQUE RÉSONNE À NOUVEAU

Juin. A l'occasion du marché du 19 juin, l'Union instrumentale et l'école de musique du Brevon ont à nouveau fait vibrer leurs instruments après plusieurs semaines de silence. Le village reprend vie !



14 JUILLET PLUVIEUX

Juillet. Malgré un temps automnal et une pluie qui est tombée sans discontinuer, la soirée de la Fête nationale a été chaleureuse sous les vastes chapiteaux. L'Union instrumentale dirigée par Mathieu Cursat, Alain Blanc étant indisponible, a réchauffé l'atmosphère. En fin de concert, les enfants ont allumé leurs lampions au moment où ont résonné la Marseillaise et les Allobroges.





UN ABRI D'URGENCE POUR LA FERME DES HERMONES

Juillet. Le 30 juillet, un abri d'urgence a été héliporté sur l'alpage de Niffion pour les bergers recrutés par la ferme des Hermones. Financée par le Conseil départemental de Haute-Savoie, cette installation permet aux éleveurs d'être au plus près de leurs brebis face à la prédation du loup. A cette occasion, une gerbe du Conseil départemental a été déposée en hommage au jeune berger Simon.



▲ STAGE DE VANNERIE

Août. Les stages de vannerie proposés par Suzanne Nazaire ont toujours du succès car ils permettent de s'initier à la fabrication artisanale d'un panier, d'une corbeille en rotin, du rempaillage de chaise, de plusieurs modèles de bénon.

INSOLITE

Août. Mikael Vuarand, habitant du Lavouet, et les membres de son association "Modélistes dauphinois réunis", ont transformé la salle des fêtes en véritable chantier. En effet, lors de cette rencontre amicale, les passionnés de modèles réduits ont fait vibrer leurs camions, pelleteuses et autres engins de chantier. ▼



MISE EN PLACE D'UN DÉFIBRILLATEUR

Septembre. Un défibrillateur a été installé sur le bâtiment de la salle des fêtes, à proximité de l'entrée " France service ". Cet appareil de secours est accessible à tous, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

Après avoir alerté le 112 ou le 15, la personne qui porte secours devra réaliser les deux opérations suivantes : coller les électrodes sur la victime et suivre les instructions sur l'écran de l'appareil qui effectue lui-même le diagnostic.

Le rôle d'un défibrillateur est de réanimer le cœur en cas d'arrêt cardiaque par l'envoi d'un choc électrique ou "défibrillation". C'est un appareil portable avec une batterie qui analyse le rythme cardiaque et diagnostique la nécessité ou non d'une défibrillation.

Neuf personnes ont participé à la matinée de formation proposée par la mairie au début du mois d'octobre.



103^e ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Novembre. Notre village accueillait cette année la cérémonie commune pour toute la vallée du Brevon, l'occasion pour la section AFN de Vailly d'arborer son nouveau drapeau.

PANIERES GOURMANDS

Décembre. Suite à l'annulation du repas des aînés en raison du contexte sanitaire, les membres de la commission sociale et des solidarités ont préparé plus de 165 paniers gourmands. Des cartes de vœux réalisées par les élèves de l'école élémentaire sont venues les compléter. Leur distribution a été réalisée durant les fêtes de fin d'année dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.



ENTRAÎNEMENT POUR LES CHIENS D'AVALANCHE

Octobre. Pour la deuxième année consécutive, quatorze maîtres-chiens se sont retrouvés pour une journée d'entraînement des chiens d'avalanche. L'objectif des exercices était de rechercher quelqu'un en terrain sec dans le but d'être opérationnel durant l'hiver en terrain enneigé. La formation était supervisée par deux moniteurs départementaux et par le service de la sécurité civile de la préfecture.



HISTOIRE ET PATRIMOINE

L'HISTOIRE DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE DE VAILLY

Alors que les travaux de réhabilitation de la mairie et de l'école viennent de débiter, revenons sur l'histoire de cet édifice patrimonial plus que centenaire.

Depuis son achèvement en 1871, le premier bâtiment "Mairie & Ecole", anciennement situé sur l'actuelle place du Chef-Lieu, pose de multiples problèmes. Dans une lettre à l'Inspection académique du 18 octobre 1872, le représentant de l'inspection primaire précise que "faute d'avoir, dans le principe, suffisamment étudié la nature du sol sur lequel elle repose, des ouvrages supplémentaires ont été reconnus indispensables". Par ailleurs, il a constaté "qu'à travers les murs des caves suinte une certaine quantité d'eau ; par les temps humide cette eau est assez abondante pour fournir, en quelques endroits, un jet continu".

En 1894, "la question du bâtiment scolaire à reconstruire est à l'ordre du jour depuis deux ans et n'avance pas, le Conseil municipal étant divisé sur le choix de l'emplacement".

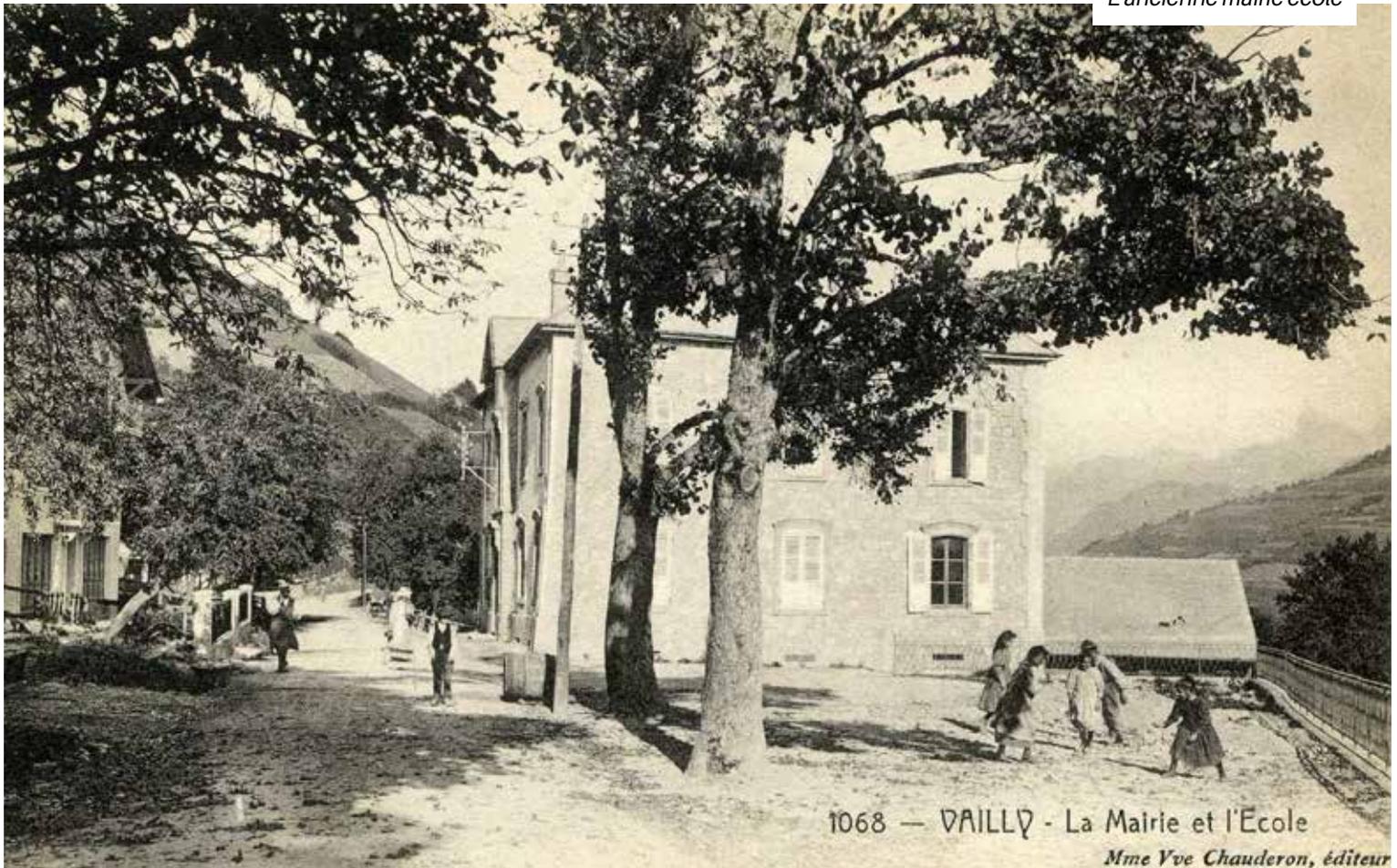
En 1910, la situation devient alarmante et le Préfet se saisit du dossier : "L'utilisation du bâtiment actuellement occupé par les écoles spéciales du Chef-Lieu de Vailly présente des dangers évidents. Une partie de la construction est entraînée par le terrain qui glisse vers le Brevon, tandis que l'autre, édifiée sur un sol plus fixe, reste à peu près en place. Le gauchissement

des murs et d'énormes lézardes, dont la largeur va toujours croissante, font prévoir une chute, un effondrement inévitable. Maîtres et élèves sont exposés à une catastrophe."

En 1911, conscients du danger, Alfred Bidal (de Pimberty), maire républicain depuis 1909, et son Conseil municipal, décident de construire une nouvelle "Mairie & Ecole". Mais le choix de l'emplacement fait toujours débat. Certains souhaitent l'édifier à côté de l'église (sur son emplacement actuel), d'autres veulent la placer sur un terrain plus stable, à la sortie du Chef-Lieu en direction du hameau de Sous-la-Côte (sur l'emplacement du gîte "les Hermones"). Les premiers finissent par l'emporter mais sept conseillers municipaux ont choisi de démissionner : "à aucun prix nous ne voulons prendre sur nous la responsabilité d'enfouir la respectable somme de 80 000 francs (par moins) dans un borbier mouvant" précise les conseillers démissionnaires.

Les électeurs de Vailly sont donc convoqués le 23 et le 30 juillet 1911 afin de les remplacer. Alfred Bidal quant à lui, démissionne de ses fonctions de Maire, mais reste conseiller municipal. Il faut dire que sa situation est délicate puisqu'il est également l'entrepreneur chargé de construire le bâtiment. Il est donc remplacé à la tête de la municipalité par un autre républicain, Théophile Colloud (de Plampéry).

L'ancienne mairie école



Après d'importants travaux de terrassement et de fondations (à la pioche et à la pelle), la réalisation des maçonneries débute au cours de l'automne 1912. En entrepreneur énergique, Alfred Bidal motive ses ouvriers et en une année, le nouveau bâtiment "Mairie & Ecole" est édifié. Entre-temps, Eugène Charles-Mangeon (de Marphoz) est devenu maire et lui apporte son soutien. Le 20 septembre 1913, la commune de Vailly inaugure son nouveau groupe scolaire et accueille le Comice agricole de l'arrondissement de Thonon-les-Bains. Une foule venue de tout le Chablais envahit le village avec bien sûr, tous les ténors politiques locaux : Jules Mercier (sénateur et maire de Thonon-les-Bains), Paul Jacquier (député de l'arrondissement). L'Union Instrumentale et la clique des Sapeurs-Pompiers font raisonner leurs instruments. La place principale accueille le bétail et le matériel, la nouvelle cour d'école reçoit les produits du terroir. Après la visite des nouveaux locaux composés de trois salles de classe, de deux logements de fonction, d'une salle du Conseil avec secrétariat, et d'un bureau de Poste, un banquet réunissant 200 convives est servi par François Trabichet, gérant de l'Hôtel du Commerce (situé à l'entrée du Chef-Lieu, sur l'actuel place de la Vogue). Comme le précise Le Messager agricole et Le Léman républicain, "cette journée symbolise la grandeur de la République à travers l'éducation et l'agriculture". Il est vrai que nous sommes à la veille de la Première Guerre mondiale et que la Troisième République se veut triomphante. Depuis ce jour, les différentes municipalités qui se sont succédées ont su entretenir et conserver la mairie-école tout en respectant son aspect d'origine, si caractéristique des édifices publics de la Troisième République. La réhabilitation engagée cette année s'inscrit dans cette logique en apportant également une touche de modernité.



LA CLASSE DES FILLES DE L'ÉCOLE DU CHEF-LIEU EN 1953.

Les reconnaissez-vous ?



Souvenir Scolaire
Année 1953

LES ÉCOLES DE VAILLY

La première école sur la commune de Vailly a vu le jour en 1847/1848, dans la maison d'un particulier du Chef-Lieu. C'était la volonté de l'abbé Hyacinthe Fleury, curé de Vailly dans la première moitié du XIX^e siècle, qui souhaitait qu'une partie de son héritage soit consacré à l'éducation des enfants.

Après le rattachement de la Savoie à la France et avec l'instauration des lois Ferry, notre village a comporté jusqu'à quatre établissements : le groupe scolaire du Chef-Lieu (création de trois classes en 1871), l'école du Lavouet (création en 1872 et fermeture en 1989), de la Côte (création en 1884 et fermeture en 1969), des Excoffons (création en 1886 et fermeture en 1926). Les élèves de cette dernière se rendaient alors à l'école du hameau d'Outre-Brevon sur la commune de Reyvroz. Il arrivait également que les enfants résidents au hameau du Feu se rendent à l'école du Col du Feu sur la commune de Lullin.

Par ailleurs, sous l'impulsion du curé Pierre Million, la construction du bâtiment saint Joseph (l'actuel gîte des Hermones) en 1936 a également permis la création d'un ouvrier puis d'une école ménagère sous la responsabilité de religieuses. Transformée en lycée professionnel à la fin des années 1980, celui-ci fusionna avec les établissements de Saint-Paul-en-Chablais et de Publier et donna naissance au lycée professionnel des Trois Vallées à Thonon-les-Bains. Enfin, en 1989, c'est la naissance de l'école maternelle du val d'Hermone qui regroupe les élèves de Lullin, Reyvroz et Vailly. Ils intègrent l'école de Pimberly en 1991.

VIVRE ENSEMBLE

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres. La liste des sources de litiges entre voisins n'est pas exhaustive, on comprend donc facilement l'intérêt de connaître certaines règles de droit. La mairie de Vailly est à votre disposition pour vous informer du contenu des différents textes et arrêtés en vigueur relatifs au respect du voisinage.

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX BRUITS DE VOISINAGE

(Arrêté préfectoral n° 324 DDASS/2007 du 26 juillet 2007)

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h à 20 h.
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

En cas de problèmes récurrents, le maire a la possibilité de prendre un arrêté plus restrictif.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Nous constatons une forte recrudescence de dépôts sauvages devant les conteneurs semi-enterrés.

Nous vous rappelons que les déchetteries sont là pour accueillir tous vos déchets qui ne vont pas dans ces conteneurs : cartons, pneus, gravats, appareils électroménagers, encombrants, vêtements, etc.

Rappel !!!

Le Haut-Chablais propose cinq déchetteries à Vailly, au Biot, à Avoriaz, à Morzine et aux Gets.

Pour connaître les jours et horaires d'ouverture :
www.vailly74.fr (rubrique Infos pratiques / Déchèterie)
ou www.cc-hautchablais.fr (rubrique Environnement / Gestion des déchets).
Nous comptons sur vous !



LES PLANTATIONS

Entre deux propriétés privées le Code Civil impose une distance de 50 centimètres pour les plantations ne dépassant pas 2 mètres de hauteur et une distance de 2 mètres pour les plantations dont la hauteur est supérieure à 2 mètres. L'élagage des haies est obligatoire en bordure du domaine public ou privé. On peut contraindre son voisin à couper les branches et ronces qui dépassent sur sa propriété, mais on ne peut pas exécuter cette opération soi-même.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS

Tout brûlage à l'air libre y compris pour les déchets issus de tailles de haies ou d'arbres est strictement interdit par arrêté préfectoral. Les déchets verts doivent être conduits à la déchetterie. Pas de réglementation particulière pour les barbecues mais attention à ne pas incommoder vos voisins par la fumée.

CHUTES DE NEIGE

En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété (immeubles, garages, etc.) même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement. Le déblaiement de la neige se fait, en principe, tôt le matin.

DÉJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET LES CHEMINS RURAUX

